

MAIRIE
DE

SAINT-JEAN-DU-BRUEL

Nombre de conseillers :

En exercice.....15

Présents..... 10

Votants..... 15

Procurations.....5

Date de la convocation : 30/01/2023

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE SAINT JEAN DU BRUEL**

L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS

Le 3 février à 20h30

Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT JEAN DU BRUEL,
légalement convoqué, s'est réuni, à la salle du conseil,
Sous la présidence de **Monsieur VIDAL Claude, maire****PRESENTS** : Mesdames COBO Rolande, DELEU Françoise, JUANABERRIA
Anne-Marie, VIALA Régine, VIDAL Nadine, Messieurs DRIGOUT Jean-Luc,
REFREGERES Claude, VERGUES Michel, VIALA Daniel, VIDAL Claude,**PROCURATIONS** : Monsieur ASSIE Alban a donné procuration à Madame VIALA
Régine, Monsieur VIDAL Didier a donné procuration à Monsieur REFREGERES
Claude, Monsieur DAUMAS Jean-Michel a donné procuration à Monsieur VIDAL
Claude, Monsieur QUATREFAGES Damien a donné procuration à Monsieur
DRIGOUT Jean-Luc, Madame MASSON Aurélie a donné procuration à Monsieur
VERGUES Michel.**SECRETAIRE DE SEANCE** : Monsieur DRIGOUT Jean-Luc a été désigné pour
remplir ces fonctions qu'il a acceptées.**SECRETAIRE AUXILIAIRE DE SEANCE** : Madame GUIRAUD Delphine,
secrétaire de mairie, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.**SEANCE N° 2****DELIBERATION N° 9****DESIGNATION DU MEMBRE DE L'ORGANE DELIBERANT,
EN QUALITE DE DELEGUE ELU AU CNAS**

Vu les élections municipales du 8 janvier 2023,

Considérant qu'il y lieu de désigner un membre de l'organe délibérant en qualité de délégué élu au CNAS,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré

Décide à 15 voix pour

- **DE DÉSIGNER** Madame MASSON Aurélie membre de l'organe délibérant, en qualité de délégué élu notamment pour représenter la commune au sein du CNAS.
- **DE DÉSIGNER** Madame GUIRAUD Delphine, correspondant parmi le personnel bénéficiaire du CNAS, relais de proximité entre le CNAS, l'adhérent et les bénéficiaires, dont la mission consiste à promouvoir l'offre du CNAS auprès des bénéficiaires, conseiller et accompagner ces derniers et assurer la gestion de l'adhésion, et de mettre à sa disposition le temps et les moyens nécessaires à sa mission.

*Ainsi délibéré les jours, mois et an susdits
Ont signé les membres présents et représentés*

Le maire
Claude VIDAL
Acte dématérialisé

Acte rendu exécutoire

- par flux de télétransmission à la sous-préfecture le 09 FEV. 2023
- par publication sur le site internet www.saintjeandubruel.fr le 10 FEV. 2023

Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse, 68, rue Raymond IV B.P. 7007 31068 Toulouse Cedex 07 dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier postal ou par l'application Télécours accessible à l'adresse suivante : <http://www.telercours.fr>.

Reçu le 09/02/2023